



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Sommaire :

I. Eléments de contexte	2
A. Démographie	2
II. Priorités du budget.....	3
III. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement.....	3
A. Section de Fonctionnement.....	3
1. Recettes de fonctionnement.....	3
2. Dépenses de fonctionnement.....	4
B. Section d'investissement.....	5
1. Recettes d'investissement.....	5
2. Dépenses d'investissement.....	5
IV. Niveaux d'épargne.....	6
V. Montant du Compte Administratif consolidé	7
VI. Les crédits d'investissement pluriannuels	8
VII. Niveau d'endettement de la collectivité	9
VIII. Capacité de désendettement	9
IX. Niveau des taux d'imposition	10
X. Principaux ratios	10
XI. Effectifs de la collectivité et charges de personnel.....	11

INTRODUCTION

En vertu du décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements, le Compte Financier Unique, dit CFU, sera généralisé à partir des comptes de l'exercice budgétaire 2026, soit une production au plus tard au premier semestre 2027.

Le CFU est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion, présenté par le comptable public, et le compte administratif, présenté par l'ordonnateur.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

1. Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
2. Une information également enrichie au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

La Ville de Romorantin-Lanthenay remplissant les conditions préalables à la mise en œuvre du CFU (application du référentiel budgétaire et comptable M57 et dématérialisation des documents budgétaires au format TOTEM), la mise en œuvre du CFU a pu être anticipée au titre de l'exercice 2025, soit un an avant l'échéance réglementaire.

Conformément à l'article L.1612-35 du code général des collectivités territoriales, « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est jointe au compte financier unique et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2025.

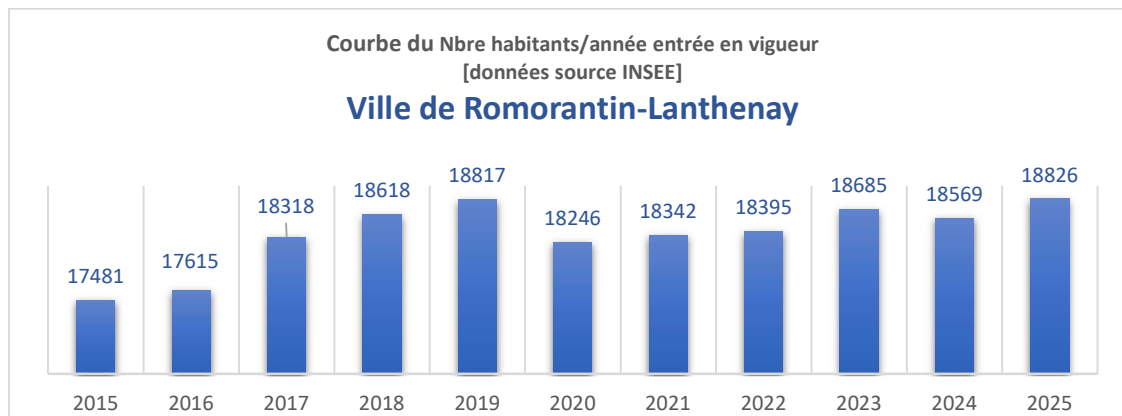
Le Compte Financier Unique 2025 est présenté au conseil municipal du 26 juin 2026.

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

A. Démographie

L'INSEE calcule au 1^{er} janvier 2025, pour Romorantin-Lanthenay : 18 826 habitants, soit une hausse de 257 habitants depuis les chiffres publiés par l'INSEE au 1^{er} janvier 2024.

Croissance démographique de Romorantin-Lanthenay



II. PRIORITES DU BUDGET

L'objectif principal du budget construit pour 2025 était de maîtriser les charges pour le fonctionnement afin d'absorber des opérations d'investissements de grande ampleur.

III. RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

A. Section de Fonctionnement

Suite au transfert des compétences eau et assainissement, l'exercice 2025 inclut des mouvements exceptionnels importants pour le transfert des excédents vers l'intercommunalité :

- En recettes au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » pour 415 502,89 € ;
- En dépenses au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » pour 415 502,89 €.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice, hors mouvements exceptionnels, est arrêté à 3 881 560 € avec une baisse de 87 050 € par rapport à l'exercice précédent.

1. Recettes de fonctionnement

Les recettes encaissées sur l'exercice 2025 se répartissent de la façon suivante :

Exercice	2024	2025	
Type de mouvement/Chapitre/Article	CA	Budget	CFU
Recettes	29 074 953,18 €	32 005 864,68 €	30 631 134,03 €
Réel	28 938 229,70 €	28 383 222,00 €	30 483 050,85 €
013 - ATTENUATION DE CHARGES	83 582,22 €	63 579,00 €	62 300,40 €
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	2 258 423,06 €	2 236 165,00 €	2 364 091,66 €
73 – IMPOTS ET TAXES	3 684 190,83 €	3 430 253,00 €	3 607 723,00 €
731 – FISCALITÉ LOCALE	15 514 655,71 €	15 759 790,00 €	15 735 574,00 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6 684 704,64 €	6 335 574,00 €	6 549 094,80 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	675 846,96 €	499 553,00 €	580 503,70 €
76 - PRODUITS FINANCIERS	13 203,97 €	26 580,00 €	26 632,41 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	23 622,31 €	10 992,00 €	1 536 394,88 €
78 – REPRISES SUR PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00 €	20 736,00 €	20 736,00 €
Ordre	136 723,48 €	219 101,00 €	148 083,18 €
042 - OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	136 723,48 €	219 101,00 €	148 083,18 €
Résultat N-1 reporté		3 403 541,68 €	
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		3 403 541,68 €	

Les recettes réelles hors cessions restent relativement constantes (+0,11% soit 32 048 €).

Le chapitre 013 « Atténuations de charges » régresse de 25,46% (-21 282 €) notamment au titre des remboursements en lien avec l'absentéisme des agents.

Le chapitre 70 « Produits des services » augmente de 4,68% (+105 669 €) notamment au titre des prestations destinées à l'enfance et aux aînés, ainsi que les missions réalisées pour l'intercommunalité.

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » diminue sensiblement (-2,08% soit -76 468 €) en raison notamment du transfert de compétences valorisé par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et d'une minoration de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Le chapitre 731 « Fiscalité locale » progresse de 1,42% (+220 918 €) soit légèrement moins que la revalorisation des bases (+1,7%), le produit de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires ayant été revu à la baisse par les services fiscaux (-76 580 €).

Le chapitre 74 « Dotations et participations » baisse de 2,03% (-135 610 €) en raison du décalage de versement des subventions CAF avec une forte régularisation sur 2024. Depuis plusieurs exercices, ce chapitre est impacté par ces fluctuations de versements CAF, qui s'équilibrent sur 2 exercices.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » chute de 14,11% (-95 343 €) suite à un encaissement exceptionnel sur 2024, le montant 2025 est toutefois supérieur aux années précédentes.

Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » inclut les cessions d'actifs qui sont reversées à l'investissement par une opération d'ordre entre sections pour un montant de 1 526 950 €.

La Ville a procédé à une reprise sur provision pour créances douteuses en 2025 de 20 736 €.

2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses décaissées sur l'exercice 2025 se répartissent de la façon suivante :

Exercice	2024	2025	
Type de mouvement/Chapitre/Article	CA	Budget	CFU
Dépenses	26 647 743,84 €	32 005 864,68 €	28 746 498,34 €
Réel	24 945 887,13 €	26 767 608,68 €	25 480 598,67 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 112 564,80 €	7 142 397,79 €	6 008 954,78 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	16 385 295,36 €	16 586 584,00 €	16 554 449,71 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 997 998,36 €	2 558 754,89 €	2 486 578,51 €
66 - CHARGES FINANCIERES	433 629,78 €	469 220,00 €	424 409,47 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 540,83 €	7 880,00 €	3 434,20 €
68 – DOTATIONS AUX PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	10 858,00 €	2 772,00 €	2 772,00 €
Ordre	1 701 856,71 €	5 238 256,00 €	3 265 899,67 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 441 000,00 €	
042 - OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 701 856,71 €	1 797 256,00 €	3 265 899,67 €

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » baisse globalement de 1,7% (-103 720,32 €) principalement en raison de fortes variations de la facturation des énergies entre exercices, d'une baisse des entretiens de bâtiments et de réseaux, du traitement des déchets et des frais de nettoyage, hélas compensée par une hausse des assurances, de l'entretien de chauffage et des télécommunications.

Le chapitre 012 est en hausse de 1,03% (+169 154 €) suite à l'augmentation du taux de cotisation employeur CNRACL qui a engendré un surcoût de 194 419 € par rapport à 2024 et 95 975 € pour le taux de cotisation URSSAF.

Au chapitre 65, en excluant les 415 502,89 € de transfert de compétences à l'intercommunalité, une hausse de 3,66% (73 077,26 €) est constatée notamment pour les créances éteintes et les contributions aux écoles privées.

Au chapitre 66, compte tenu de la réduction du taux du livret A sur 2025 et malgré la hausse de l'encours courant 2024, les charges financières sont en légère baisse de 2,13% (-9 220 €).

La Ville a constitué une provision de 2 772 € pour couvrir un risque de contentieux sur une facture.

B. Section d'investissement

1. Recettes d'investissement

Exercice	2024	2025		2026
Type de mouvement/Chapitre/Article	CA	Budget	CFU	Reports
Recettes	10 887 419,87 €	20 845 100,95 €	14 470 082,15 €	939 258,62 €
Réel	6 912 172,30 €	8 025 785,95 €	5 455 123,29 €	939 258,62 €
024 - PRODUITS DES CESSIONS (constaté en fonctionnement)		1 526 950,00 €		
10 - DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 652 565,31 €	3 557 599,63 €	3 642 520,46 €	0,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 073 639,23 €	2 523 647,57 €	1 492 029,73 €	900 483,97 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 900 900,00 €	103 465,00 €	100 850,00 €	0,00 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	26 570,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
458231 - OPER MANDAT VEFA POLE CITOYEN JEUNESSE	258 497,76 €	309 123,75 €	219 723,10 €	38 774,65 €
Ordre	3 975 247,57 €	12 819 315,00 €	9 014 958,86€	
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 441 000,00 €	€	
040 - OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 701 856,71 €	1 797 256,00 €	3 265 899,67 €	
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	2 273 390,86 €	7 581 059,00 €	5 749 059,19 €	

Pour rappel, les produits de cessions sont constatés pour un montant de 1 526 950 € en section de fonctionnement au chapitre 77 « Produits exceptionnels »

2. Dépenses d'investissement

Suite au transfert des compétences eau et assainissement, l'exercice 2025 inclut des mouvements exceptionnels importants pour le transfert des excédents vers l'intercommunalité :

- En dépenses au chapitre 001 « Déficit antérieur reporté » une réduction de 498 758,28 € ;
- En dépenses au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » pour 498 758,28 €.

Exercice	2024	2025		2026
Type de mouvement/Chapitre/Article	CA	Budget	CFU	Reports
Dépenses	13 720 287,80 €	20 845 100,95 €	13 182 481,32 €	1 257 920,65 €
Réel	11 310 173,46 €	10 472 302,26 €	7 285 338,95 €	1 257 920,65 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	498 758,28 €	498 758,28 €	0,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	675 808,20 €	707 465,00 €	697 869,00 €	0,00 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	231 210,10 €	245 461,00 €	76 088,94 €	54 659,30 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	110 560,23 €	871 609,54 €	720 819,82 €	126 251,49 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 730 871,60 €	2 399 917,61 €	1 479 194,99 €	725 266,27 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 503 757,51 €	1 075 205,40 €	636 152,80 €	351 743,59 €
202201 - REHABILITATION EGLISE ST AIGNAN DE LANTHENAY	70 307,08 €	13 000,00 €	1 800,00 €	
202202 - GROUPE SCOLAIRE ST MARC	4 292 058,97 €	1 561 000,00 €	1 492 321,34 €	
202203 - EGLISE ST ETIENNE NEF COTE OUEST	403,20 €	0,00 €	0,00 €	
202204 - REAMENAGEMENT DU QUARTIER DES FAVIGNOLLES	435 404,25 €	1 665 000,00 €	1 268 458,43 €	
202301 - POLE CITOYEN JEUNESSE	1 069 788,81 €	191 323,11 €	84 195,72 €	
202302 - EGLISE ST ETIENNE NEF INTERIEURE	430 216,71 €	320 000,00 €	271 660,45 €	
202303 - REHABILITATION EGLISE ST AIGNAN - TRANCHE OPTIONNELLE	95 932,47 €	520 000,00 €	14 739,53 €	
202304 - REHABILITATION ORGUE EGLISE ST ETIENNE	31 721,76 €	0,00 €	0,00 €	
202501 - REHABILITATION DU GYMNASSE DU QUARTIER ST MARC		350 000,00	39 864,76	
202502 - CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE		10 000,00		

458131 - OPER MANDAT VEFA POLE CITOYEN JEUNESSE	632 132,57 €	43 562,32 €	3 726,47 €	0,00 €
Ordre	2 410 114,34 €	7 800 160,00 €	5 897 142,37 €	
040 - OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	136 723,48 €	219 101,00€	148 083,18 €	
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	2 273 390,86 €	7 581 059,00 €	5 749 059,19 €	
Résultat N-1 reporté		2 572 638,69 €		
001 - EXCEDENT OU DEFICIT ANTERIEUR REPORTE		2 572 638,69 €		

Les dépenses réelles d'investissement, reports compris, réparties par fonction, sont :

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES (transfert eau et assainissement compris)	1 818 277,28 €
0 – SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES :	430 317,95 €
1 – SECURITE :	111 170,81 €
2 – ENSEIGNEMENT – FORMATION :	369 190,05 €
3 – CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS :	766 139,86 €
4 – SANTE ET ACTION SOCIALE :	54 725,56 €
5 – AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT :	3 042 663,67 €
6 – ACTION ECONOMIQUE :	14 224,47 €
7 – ENVIRONNEMENT :	131 560,50 €
8 –TRANSPORTS :	547 068,80 €
<u>TOTAL</u>	7 285 338,95 €

IV. NIVEAUX D'EPARGNE

L'épargne brute (appelée également capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement (hors mouvements exceptionnels).

L'épargne nette correspond à l'épargne brute moins le remboursement du capital de la dette.

Année	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
Recettes réelles de fonctionnement hors cessions	27 685 785,95 €	28 926 929,70 €	28 956 100,85 €
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie	23 432 839,80 €	24 856 861,70 €	24 986 189,23 €
Epargne Brute	4 252 946,15 €	4 070 068,00 €	3 969 911,62 €
Capital de la dette	675 439,34 €	675 808,20 €	697 619,00
Epargne Nette	3 577 506,81 €	3 394 259,80 €	3 272 292,62 €

V. MONTANT DU COMPTE ADMINISTRATIF CONSOLIDE

Réalisation hors résultats cumulés

Budgets	Budget voté	CFU	Reports sur 2026
BUDGET PRINCIPAL	0,00 €	3 172 236,52 €	-318 662,03 €
Fonctionnement	0,00 €	1 884 635,69 €	0,00 €
Dépenses	32 005 864,68 €	28 746 498,34 €	0,00 €
Recettes	32 005 864,68 €	30 631 134,03 €	0,00 €
Investissement	0,00 €	1 287 600,83 €	-318 662,03 €
Dépenses	20 845 100,95 €	13 182 481,32 €	1 257 920,65 €
Recettes	20 845 100,95 €	14 470 082,15 €	939 258,62 €
IMMOBILIER D'ENTREPRISES	0,00 €	38 208,87 €	-26 570,00 €
Fonctionnement	0,00 €	4 756,74 €	-26 570,00 €
Dépenses	73 780,65 €	51 775,82 €	26 570,00 €
Recettes	73 780,65 €	56 532,56 €	0,00 €
Investissement	0,00 €	33 452,13 €	0,00 €
Dépenses	305 833,51 €	223 491,87 €	0,00 €
Recettes	305 833,51 €	256 944,00 €	0,00 €
LOTISSEMENT ROMO 1	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	1 058 527,11 €	1 058 527,11 €	0,00 €
Recettes	1 058 527,11 €	1 058 527,11 €	0,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	1 058 528,27 €	1 058 527,11 €	0,00 €
Recettes	1 058 528,27 €	1 058 527,11 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	0,00 €	3 210 445,39 €	-345 232,03 €
Fonctionnement	0,00 €	1 889 392,43 €	-26 570,00 €
Dépenses	33 138 172,44 €	29 856 801,27 €	26 570,00 €
Recettes	33 138 172,44 €	31 746 193,70 €	0,00 €
Investissement	0,00 €	1 321 052,96 €	-318 662,03 €
Dépenses	22 209 462,73 €	14 464 500,30 €	1 257 920,65 €
Recettes	22 209 462,73 €	15 785 553,26 €	939 258,62 €

Pour rappel ces résultats intègrent les montants reversés à l'intercommunalité dans le cadre du transfert des budgets annexes « Eau » et « Assainissement » :

- En dépenses d'investissement du budget principal pour 498 758,28 € ;
- En dépenses de fonctionnement du budget principal pour 415 502,89 €.

VI. LES CREDITS D'INVESTISSEMENT PLURIANNUELS

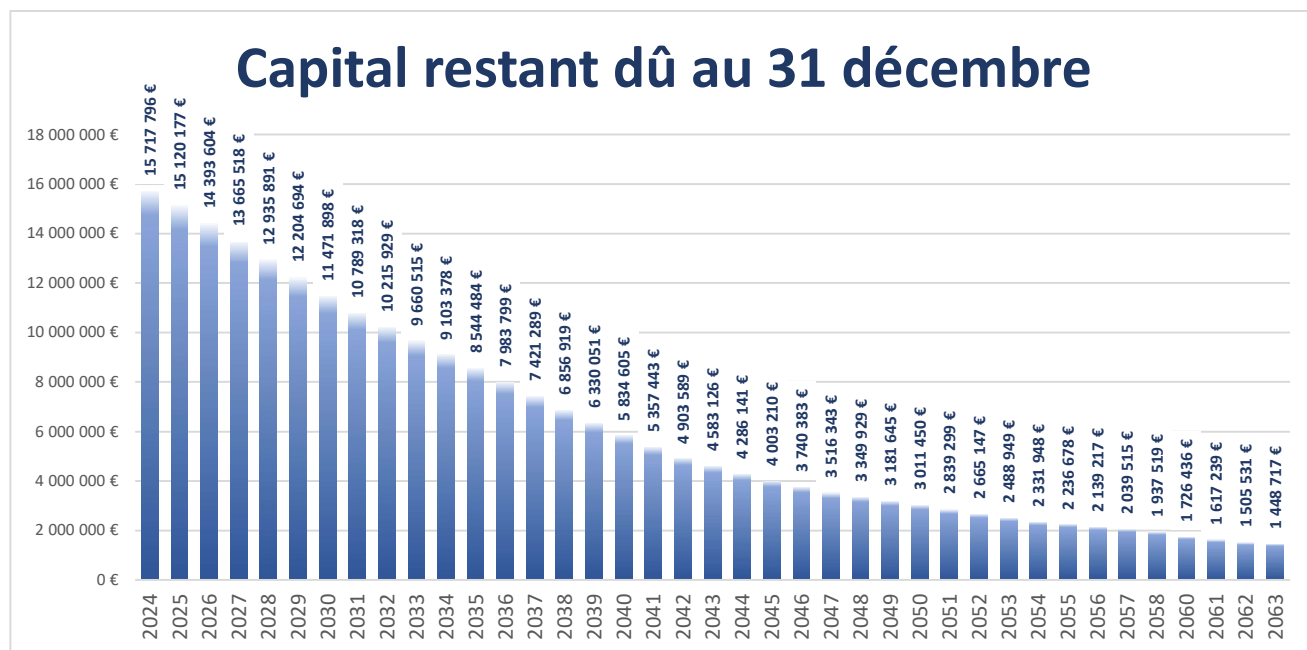
Situation au 31 décembre 2025

Programme	Autorisation de Programme	Paiements avant 2025		Crédits de Paiement après 2025
			2025	
AP 202201	Réhabilitation de l'Eglise St Aignan et St Laurent de Lanthenay – tranche ferme			
	723 260,00 €	672 586,30 €	1 800,00 €	48 873,70 €
AP 202202	Construction du groupe scolaire St Marc et la rénovation du gymnase St Marc			
	7 612 616,00 €	5 618 249,97 €	1 492 321,34 €	502 044,69 €
AP 202203	Habilitation de la Nef intérieure de l'église St Etienne - TC 2			
	369 760,00 €	339 829,57 €	0,00 €	29 930,43 €
AP 202204	Aménagement du quartier des Favignolles			
	8 046 000,00 €	706 664,99 €	1 268 458,43 €	6 070 876,58 €
AP 202301	Construction du Pôle citoyen - jeunesse			
	1 800 000,00 €	1 608 676,89 €	84 195,72 €	107 127,39 €
AP 202302	Réhabilitation de la Nef intérieure de l'église St Etienne – TC3			
	818 000,00 €	430 216,71 €	271 660,45 €	116 122,84 €
AP 202303	Réhabilitation de l'Eglise St Aignan et St Laurent de Lanthenay – tranche optionnelle			
	632 000,00 €	95 932,47 €	14 739,53 €	521 328,00 €
AP 202304	Réhabilitation de l'orgue de l'église St Etienne			
	290 000,00 €	31 721,76 €	0,00 €	258 278,24 €
AP 202501	Réhabilitation du gymnase du quartier St Marc			
	1 200 000,00 €	0,00 €	39 553,18 €	1 160 446,82 €
AP 202502	Construction d'une caserne de Gendarmerie			
	10 584 000,00 €	0,00 €	0,00 €	10 584 000,00 €
TOTAL des AP				
Nouvelle situation	32 075 636,00 €	9 503 878,66 €	3 172 728,65 €	19 399 028,69 €

VII. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

Sur 2025, la commune a prévu et réalisé l'encaissement du solde de 100 000 € sur l'emprunt de 3 000 000 € contracté pour le financement de la construction de groupe scolaire Albert CAMUS.

L'endettement au 31 décembre 2025 est de 15 120 176,80 € soit 803,15 € par habitant.



VIII. CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Au 31 décembre 2025 nous pouvons constater une Epargne Brute (CAF Brute) de 3 554 408,73 € soit 188,80 € par habitant permettant un désendettement théorique sur 4,25 ans.

Corrigée des transferts des budgets annexes à l'intercommunalité, l'Epargne Brute (CAF Brute) est de 3 969 911,62 € soit 210,87 € par habitant permettant un désendettement théorique sur 3,81 ans.

IX. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Les taux d'imposition votés par la Commune sont restés inchangés depuis 34 ans, en dehors de l'obligation légale liée à la réforme de la taxe d'habitation.

	Bases 2025	Taux 2025	Produits 2025
Taxe d'Habitation (hors résidences principales et locaux vacants)	984 533 €	25,43 %	250 367 €
Taxe Foncière sur le Bâti	23 215 188 €	56,30 %	13 074 289 €
Coefficient correcteur pour la Taxe Foncière sur le Bâti			1 243 852 €
Taxe Foncière sur le Non-Bâti	112 858 €	65,50 %	73 922 €
Allocations compensatrices d'exonérations*			833 250 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)			150 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)			/
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)			223 192 €
Imposition forfaitaire sur les pylônes			74 333 €
TOTAL 2025			15 773 355 €

Source DGFIP : Etat 1288M du 25/11/2025

*Source DGFIP : Etat détaillé des allocations compensatrices

X. PRINCIPAUX RATIOS

Informations financières – ratios	Valeurs	Moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 349,29 €/h.	1 239 €/h
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 619,20 €/h.	1 450 €/h
Dépenses d'équipement brut/population	327,61 €/h.	388 €/h
Encours de dette/population	803,15 €/h	822 €/h
DGF/population	221,92 €/h	176 €/h
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	65,17 %	59,2 %
Dépenses réelles de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.)	85,62 %	91,4 %
Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement)	16,67 %	13,7 %
Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	14,38 %	
Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement)	49,60 %	56,7 %
Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute)	4,25	4,8

Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2024 - année de référence 2021).

XI. EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL

Les effectifs pourvus de la Commune se répartissent comme suit au 31 décembre 2025 :

AGENTS TITULAIRES EN FONCTION AU 31 DECEMBRE 2025 en temps travaillé des emplois permanents	CATEGORIES			
	A	B	C	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE	12,7	11	50,11	73,81
FILLIERE TECHNIQUE	2	3	188,36	193,36
FILIERE SOCIALE	3		6,71	9,71
FILIERE MEDICO-SOCIALE	1	6,6	1	8,6
FILIERE SPORTIVE		8		8
FILIERE CULTURELLE	2	13,95	5	20,95
FILIERE ANIMATION		2,00	11,91	13,91
FILIERE POLICE		1,00	1,00	2,00
dont emplois fonctionnels	1,00			1,00
TOTAL GENERAL	20,7	45,55	264,09	330,34

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31 DECEMBRE 2025 en temps travaillé des emplois permanents	CATEGORIES			
	A	B	C	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE	6,5	1,00	2,00	9,50
FILLIERE TECHNIQUE			5,00	5,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0,63			0,63
FILIERE CULTURELLE	1,00	4,65		5,65
FILIERE ANIMATION		1,00		1,00
TOTAL GENERAL	8,13	6,65	7,00	21,78